

un fonctionnaire au même titre qu'un agent. Il recevait du Gouvernement \$50 par mois, et le ministre de l'Intérieur admet que ses livres devaient être inspectés et vérifiés. Chose remarquable, ces détournements duraient depuis janvier 1901, et ce n'est que le printemps dernier que le Gouvernement s'est aperçu que ses livres n'avaient pas été vérifiés, bien que, au dire du ministre, il eût été facile d'en faire l'inspection. Cela a duré pendant quatre ans.

A qui a-t-on confié le soin de faire cette enquête ? A M. R. E. A. Leach, personnage notoire du Manitoba, organisateur libéral de cette province lors des dernières élections. Il a rendu de grands services à son parti durant cette campagne. C'est à lui que tous les présidents d'élection remettaient leurs listes électorales ; c'est lui qui les corrigait à sa guise en rayant les noms à la douzaine au moyen d'un léger trait à l'encre rouge ; c'est lui qu'un magistrat de Winnipeg vient tout récemment de condamner à subir un procès. Ce personnage devait naturellement éprouver de la sympathie pour ce sous-agent, s'il était coupable, et c'est lui que l'on chargea d'aller examiner les livres de la sous-agence du district de Macleod. Quelle espèce d'enquête a-t-il tenue ? L'honorable député de Toronto-nord nous en a dit un mot. Dans son rapport, il nous dit qu'il a conduit une enquête en compagnie de M. Martin, agent des terres fédérales à Lethbridge :

Nous avons tout deux passé toute la journée et une bonne partie de la nuit à Macleod et la journée suivante à Lethbridge à recueillir toutes les informations possibles au sujet de la situation de la sous-agence.

Quelle espèce de renseignements a-t-il recueillis ? Il a donné une petite réception dans le salon de l'hôtel, et presque personne ne savait dans la ville que cette enquête avait lieu. Cela se passait à huis clos. A en juger par les résultats, on s'est plutôt occupé d'exonérer l'accusé que de toute autre chose. Il ne nous dit même pas si l'enquête a été conduite sous serment. Que dit-il dans son rapport ?

Le sous-agent nous apprit. . .

Sous serment ? Voici un homme qui est accusé de détournements jusqu'à concurrence de \$500, et l'on s'en rapporte à sa parole.

. . . qu'il ne s'occupait que peu ou pas du tout de la besogne du bureau qu'il avait entièrement confiée à son fils.

M. Leach ne se donne même pas la peine d'assermenter ce témoin ; il se contente de prendre sa parole, bien qu'il soit censé être le coupable. M. Leach se contente de cela. Voici un bureau établi pour accommoder la population, et le sous-agent n'exerce aucune surveillance, il s'en remet entièrement à son fils, un tout jeune homme, car on me dit qu'il n'a que 19 ou 20 ans ; il avait 15

ans, il y a quatre ans. C'est ainsi que les choses se passaient à la sous-agence.

Celui-ci avait quitté Macleod vers le 15 mars, et à l'époque où j'y fus, on ignorait où il était.

Mais à Macleod, on savait où il était. Il n'est jamais allé plus loin qu'à 30 milles ; il est retourné à Macleod, dont il ne s'est absenté que pendant deux ou trois semaines. Si c'est le fils qui est le vrai coupable, le Gouvernement ne paraît pas mettre beaucoup d'empressement à le punir.

Mais, réellement, il n'y a rien dans le rapport indiquant qu'il soit le vrai coupable.

Il y est dit que le sous-agent a négligé son devoir de douze manières différentes, ainsi que l'a fait voir l'honorable député de Toronto-nord. Un livret de reçus avec talons dont on s'était servi jusqu'au mois de novembre 1904, manquait ; des talons de souche étaient déchirés ; d'autres avaient été complètement détruits ; certaines sommes étaient restées longtemps en la possession du sous-agent avant d'être remises au gouvernement ; il n'était pas tenu compte de l'argent payé par des particuliers pour l'achat de terrains, et ces irrégularités s'élevaient à la somme de \$500. Quelques-uns de ces montants venaient de citoyens de Macleod. A cette époque, l'emplacement de cette ville appartenait à l'Etat. Des particuliers avaient acheté des terrains qu'ils avaient payés au sous-agent ; ce dernier leur avait remis des reçus provisoires, mais ils n'avaient pas encore reçu leur titre de propriété. Cet argent était resté en la possession du sous-agent qui n'en avait jamais fait remise au gouvernement. Les titres de propriété des terrains achetés par des particuliers, le gouvernement les délivra à la ville, et lorsque ces particuliers voulurent se les faire remettre, la ville leur demanda \$150 d'emplacements qu'ils avaient achetés à raison de \$30. On voit d'ici dans quelle situation embarrassante se trouvaient les gens. Ainsi que l'établit la déclaration solennelle dont le chef de l'opposition a donné lecture, un particulier achetait un emplacement à raison de \$30 qu'il payait au sous-agent, lequel donnait un reçu écrit de sa main, et lorsqu'il allait en réclamer à la ville le titre de propriété que le gouvernement lui avait délivré, elle lui demandait \$120 de plus. Un tel état de choses est simplement inique, et le Gouvernement devrait certainement en faire peser la responsabilité sur son représentant, sur le sous-agent qui touchait chaque mois ses appointements. Tous les reçus en question étaient écrits à la main et, selon toute apparence, par le sous-agent lui-même.

Ces détournements, mon honorable ami de Toronto-nord l'a fait observer, se pratiquaient depuis quatre ans ; il est assez étrange, vraiment, qu'ils ne soient venus à la connaissance du Gouvernement que le printemps dernier. Si le fils Nixon, qui n'est âgé que de 19 ou de 20 ans, pratiquait ses détournements depuis quatre années, son père